

Référence de la demande : 2022-00661-051-001

Dénomination du projet : CNRS SETE Moulis Lézard des murailles - Changement climatique

Bénéficiaires :

- Olivier Calvez ,ingénieur d'étude en technologie d'expérimentation animale CNRS/SETE de Moulis,
- Fabien Aubret, doctorant et HDR en Biologie évolutive, CNRS/SETE de Moulis
- Eric J Gangloff, - Assistant Professor Ohio Wesleyan University, USA
- Constant Perry, Doctorant Université Paul Sabatier CNRS/SETE de Moulis
- Alexis Chaine, chercheur CNRS/SETE de Moulis

Lieu des opérations :

Capture → Ariège, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne

Utilisation → CNRS/SETE Moulis

Espèces protégées concernées : Lézard des murailles/ *Podarcis muralis*

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'étude envisagée apportera d'intéressantes informations sur l'adaptation à la haute altitude et les capacités du lézard des murailles à coloniser les parties hautes du massif pyrénéens, là où vivent les 3 espèces endémiques de lézards pyrénéens avec lesquelles celui-ci entre en compétition.

Les prélèvements (avec relâché différé) ne porteront pas atteinte aux populations compte tenu de leur étalement dans l'espace et de leur relative abondance.

Le CSRPN demande toutefois à ce que les individus capturés et remis en liberté après une période de captivité, soient remis très exactement sur leur lieu de capture, compte tenu du fort attachement des individus à leur domaine vital. Cela implique de prendre les positions GPS de chaque lézard capturé, et une identification individuelle de façon à replacer chaque individu à son lieu de capture.

Moyennant cette précaution, le CSRPN donne un avis favorable à cette demande de dérogation.

Références complémentaires éventuelles :

Présidence du CSRPN []
Présidence du GT ERC/DEP [X]

Fait le : 7 juin 2022

Nom : Bertrand Michel

Signature :

